

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS DURANT L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS



Durant l'épidémie de Coronavirus, les unités du CHIAP continuent de prodiguer les soins personnalisés et proportionnés à chacun des patients accueillis qu'ils soient atteints de Covid ou non.

Les réorganisations des services hospitaliers pour faire face à cette épidémie se font avec l'assurance d'offrir le meilleur soin à chacun.

La Cellule Ethique de Soutien du CHIAP veille à aider aux prises de décisions difficiles, tant sur le plan médical, qu'organisationnel et logistique.

L'admission en soins critiques dans certaines situations est toujours une décision singulière qui fera l'objet d'une réflexion collégiale et d'un traitement au cas par cas.

Dans tous les cas, le recueil des **directives anticipées** et la désignation d'une **personne de confiance** sont des aides précieuses pour anticiper un recours ou non en réanimation.

Les équipes soignantes sont à votre disposition à cet égard.

Le juste soin au juste patient en évitant l'obstination déraisonnable ou l'abandon thérapeutique est une valeur centrale dans nos pratiques de soin.

En l'absence d'admission en réanimation, nos unités continuent de prodiguer les meilleurs soins selon des niveaux d'intervention médicale appropriés en privilégiant l'absence de souffrance.

La discussion sur le niveau de soins concerne toute personne atteinte d'une maladie grave qui peut évoluer vers une détérioration de son état de santé.

Elle permet de faciliter les prises de décisions et faire en sorte que les soins prodigués respectent les besoins, les valeurs et les souhaits du malade.

Lorsque le pronostic vital est engagé la démarche palliative permet un accompagnement digne et respectueux.

L'ensemble des soignants du CHIAP mettent tout en œuvre pour maintenir le lien avec vous, malgré le contexte de confinement.

Les quatre niveaux d'intervention médicale :

A Prolonger la vie par tous les moyens nécessaires L'équipe soignante effectue toutes les interventions médicalement appropriées, et peut transférer le patient si l'intervention ne peut être faite sur place.	B Prolonger la vie par des soins limités Les interventions posées visent à corriger la détérioration de l'état de santé tout en préservant la qualité de vie du patient.
C Assurer le confort prioritairement à prolonger la vie Les soins prodigués visent d'abord à assurer le confort du patient en soulageant ses symptômes. Des interventions visant à corriger des problèmes de santé réversibles peuvent aussi être posées.	D Assurer le confort sans viser à prolonger la vie Les soins prodigués visent essentiellement à assurer le confort du patient et à soulager les symptômes.